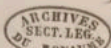


N^o 1. 150

Lettre de M. Delastigue à M. de St. Leger.
Du 7 Mars 1792. en réponse à deux de ses lettres des
15 & 16 Mars. du Port au Prince sur les manuscrits et
travaux de l'Inde.

2.



Adresse à M. de St. Leger par l'Assemblée de
l'ouest du Port au Prince de St. Leger pour une Com-
mission de M. de l'Assemblée et provision de Carabes que
son intention étoit d'envoyer au Secours de quelques
quartiers de l'île de St. Leger. arrêté par un autre ordre
de M. de St. Leger signé par le Port et autres
autres Adresses de l'Assemblée de l'ouest du 13 Mars
sur les troubles et malheurs de la Colonie. Signé
des mêmes Assemblées en vertu de l'arrêté de la dite
Assemblée du 7 Mars signé par le Port.

3.

Autre adresse de la dite Assemblée de St. Leger
à M. de Guisard Commandant de la Station qui
lui fait passer l'expédition de l'arrêté pris en son
nom par le Port de l'Assemblée et de la
Municipalité qui met un Embargo sur tous
les Bâtimens pour prévenir la dite Assemblée
qui les menace.

4.

5.

Extrait des registres de la dite Assemblée sur
l'objet et sur la Commission qui a été
qu'on les Corps réunis d'une Assemblée Extraord.
de l'île pour quoi ils ont arrêté un embargo de tout
sort.

6.

Adresse de la dite Assemblée à M. de Guisard
pour lui faire part qu'il ne laisseroit sortir aucun
Mâtin de leur magasin et l'apprit sur ce qu'il en
quelques uns de l'Assemblée de l'ouest de St. Leger
M. de l'Assemblée par M. de St. Leger refusé par
ne pas aller à l'Assemblée de l'ouest de St. Leger.

7.

Extrait des registres de la dite Assemblée de St.
Leger. arrêté de l'Assemblée sur la requête de M.

2
No. Du Port. Noyr relatives aux Alouettes de
hommes de l'Isle de Sable et des Isles voisines
doctans sans distinction requiescens (comme en consultation)
Noyr et allentatives volontaires del'Assemblée (Générale)
et de la déléguée par l'Assemblée (Générale) et que les
Généralistes et Noyrains ont requies de faire mettre
les troupes de luy sur les barres pour lui en
être de luy-même.

8. Arresté l'Assemblée des Noyrains de la dite Assemblée
Résolution aux Equipages de Noyrains laborés a qui
on refuse des rations abord faisant le service a
Cerre sous patente qui ne peuvent avoir double
ration. L'Assemblée des Assemblées qui accorde la dite
gratification et rations pour les dits hommes
S'il n'y a rations et aduantage le present arrêté a M
de Grunard pour l'interet d'un bon Esprit

9. Arresté de l'Assemblée Parlementaire de l'Est et
Municipalité du port au Prince de la Baie, a M de
St. Leger. Du 14 Mars. Sur la réception d'une lettre
du dit faisant mention des malheurs qui y sont
arrivés et qui nous ont par en lieu il est ayrié
l'expédition des dits hommes de troupe de luy que
l'Assemblée a été arrêté et que quatre dits hommes
de garde de la dite Assemblée de luy de la
Municipalité. L'Assemblée des Noyrains qui
ont formé la dite Assemblée a renoué a cette expédition
renoué de M de St. Leger que le quartier de
Noyrains en tranquille

Conservation del'Assemblée et de la Municipalité renoué
quelques lettres de la plaine du (Guldetany) soient
fortement travaillés par les hommes de la plaine
et les Noyrains de l'Isle

Crainte des embarras de la plaine et de
Soulagement des Ateliers

Or, qui'il seroit impudent et même impossible
de s'engager, pour Noyrains, d'un faible de l'Assemblée
de troupe de luy qui seroit ou sacrifié en

9.

In ceteris malgre lui deux mes coalition (ou pable)
avec des hommes de couleur, prouvoient que nous
nos desastres

Arrivera de deux l'impulsion des ames de la puelle
de nous et de deux autres relatives a la M. municipalite
Provisoire de la Caisse des Bouquiers et de la declaration
de l'adite assemblée du 18 dudit mois

10. ~~7A~~

Arrive de la M. municipalite de la Caisse des Bouquiers
du 17 mars signe de M. de la Motte et de M. de la Motte

reclamant la correspondance avec le Gouverneur pour
les aider a supporter leur situation qu'ils avouent
etre tres critique. -- Craintes des hommes de couleur,
quelqu'un curai des troupes a la Caisse des Bouquiers
et que l'effet n'en cause de grands malheurs... tranquillite
des Nouveaux de grand bair du Mirbalair
et de grands bair malgre le faux bruit

Sollicitations pour l'usage le Gouverneur M. de la Motte au
Port au Prince pour detourner l'orage qui groinde sur
leur tete, rent un parfait des Evénements arrivés a
Geogane, il croit de les avoir par lui même,
Inquies de sur la seule position, on s'est trouve
le Gouverneur M. de la Motte ardeur de les avoir point de
Nouvelle de M. Arnaud, empesment d'interdire le
course de feu arrivés au Port au Prince que
point de troupes etait arrivés au Cap et que en
Nouvelles de la fin de la guerre pour les Evénements arrivés
de l'Assemblée Provinciale

10. Bis

P. S. de p. h. de la riviere de la garnison deat les deux
peuvent etre bonnes mais deat les consequences et les
suites peuvent etre terribles, amonies des hommes
hommes de couleur. Concrètement au fait de la guerre qui
fait un rent allarmant Massacre et dispersion des
Caisse des hommes de couleur par les habitants
de Jaque Jaquet apres avoir reçu un renfort par
une frigate par del l'Etat

Revenir au fuyard, au Sale Group en ils font mauvais
 à l'heure instant ditte attaque sur le Regard au
 le Garçon... Revenir de son Negre Charles
 Cerris Equivalant au sort de son Esclave, au quel
 Me. Paron adonné ce qu'il demandoit, on l'a
 fait de Mal il n'estent arrivé sur les frontières
 crainte qu'il y ait des hommes de couleur ne soient attaqués
 par les habitans de Jacmel prié de Me. Paron
 de solliciter des ordres au sujet des habitans de Jacmel
 de rester tranquilles et d'arrêter leurs dispositions
 hostiles.

11.

Autre adresse du Me. Paron de la Comp. des Bouquet
 de guerre au d. f. (Guerre) Me. Paron qui lui annonce la
 réception de la lettre du 8 de ce mois relative au
 bruit répandu des troupes au Cap tout la Nouvelle
 parait fautive mais que cependant on peut
 presumer vrai d'après la lettre de Me. Digueraut
 du 19 de ce mois et qui annonce l'arrivée de son régiment au
 Cap. et de plus avoir l'ordre de la tête de l'île de
 l'atmosphère de transporter promptement des troupes
 tout les vents contraires retardent la marche
 sur l'île de ce régiment de Me. Paron de retourner au
 Port au Prince pour imposer aux habitans de
 cette Province l'amour de la Patrie et les
 ramener à la raison.

12.

Copie de la lettre écrite par la Municipalité
 de la Comp. des Bouquet à l'effet du Port au Prince du
 18 mars 92 par laquelle elle prie l'Etat d'envoyer par
 ses courriers de garnison

13.

Autre copie de la lettre écrite à la Municipalité
 de la Comp. des Bouquet à Me. Paron ses Membres
 de l'Assemblée provinciale de l'ouest au Port au Prince
 du même jour par laquelle il représente à ladite
 Assemblée les dangereux effets de l'arrivée des troupes
 dans les Colonies.

14.

Félicitation des Noirs et off^{re} M^{re} de la Croix de
 Bayeux du 18 Mars 92 Sur les M^{re} reçues de
 M^{re} de la Croix M^{re} félicitation a lui faite d'aller les
 visiter Copie des lettres lentes par les dets
 off^{re} assemblée provinciale et la Municipalité
 du Port au Sud, Lettre de la Croix a eux et non
 tenue dans le paquet retour de M^{re} Arnaud
 qui porte lui même les paquets félicitation de
 M^{re} qui est portée, Copie du Bailliage sous les
 ordres de la Croix M^{re}, au Copie de la lettre a
 la Municipalité de M^{re} de la Croix par l'assemblée
 provinciale non certifiée. (elle qui remble M^{re}
 ne l'étant pas

15.

Adresse de la Municipalité de Calzig par
 Bailliage au M^{re} de la Croix du 21 Mars 92 par laquelle
 ils lui exposent l'incertitude position ou il se trouve
 l'absence des hommes de couleur Par les bruits
 de la poche des Vénérables M^{re} de la Croix de
 habitations qui se font attroupés et ont des armées
 plus plusieurs blancs du Bailliage et plusieurs chefs
 d'habitations.

Crainte d'une dévotion par les habitants de
 les hommes de couleur de couleur... Crainte de
 ne pouvoir les rassembler tant que en Breton
 subsistants... les noyons... Crainte
 d'incertitude fondée sur le secours du port au Sud
 d'incertitude d'autre dans les approches de
 M^{re} de la Croix M^{re} pour y remédier. Une invitation
 a si rendre pour les faits de la plaine de Calzig par
 félicitation au même de débarquer aux fasses et
 de former du jour de son arrivée afin qu'on puisse
 lui en voyer des factures et de visiter ce pays par le
 Port au Sud.

16.

Lettre de M^{re} de la Croix du 6 Mars 92 sur l'adresse
 annonçant qu'elle avait profité de son
 absence pour commettre quelques désordres.

mais que l'on a vu une couleur trop rouge accueilli par
 les gens que les noirs ou avait été dans les ports de
 la grande No que sur le septième du fait des Noires
 arrivés comme par la ville la nuit du sang. et avaient
 apportés à 7 h. 1/2 la tête d'un noir Malabar surpris sur
 la habitation de Mornain qui avait été promue à
 grande No... suite sur la Personne qui a fait faire
 cette sortie au mepris de la Justice qui le défend... même
 avec des munitions de guerre promue de cette même
 tête le matin dans la ville et jusques bel air à dix heures
 heures de Noires ayant un drapeau au bout de la tête afférés
 donnant une troisième représentation de cette horrible scène
 opposition de No. Ceger adjutant d'être avec eux entre
 dans le quartier de cette destruction de la soldates à
 ce sujet. - mesme pris pour en arrêter l'effet requisition
 renu de l'assemblée provinciale pour les munitions de guerre
 pour s'en servir ce qui est absolument contraire des Décrets
 de la nation de l'Assemblée nationale de France par les lieux
 Citoyens

17.

Lettre de Puchinat à M. de la Fayette de la Croix de
 Bourgoing de la marine qui lui annonce l'arrivée de
 Payant avec plusieurs autres adresses, et le prévient
 que deux députés de la ville de Saint Marc attendent ici
 son retour de voyage pour conférer avec lui sur la
 position de leur ville et du quartier de l'artillerie sortie de
 la ville du Port au Sud d'ici qui ont été sur le
 chemin un Negro qu'on dit être... - Subordonné ce
 sont les mêmes qui ont commis l'attentat contre M. Marguerite
 Ordre de verser au nom de la loi et de l'Assemblée nationale
 communication la suite des personnes et des Propriétés

18.

Extrait des Registres de l'Assemblée Coloniale de la partie
 Française de Saint Domingue le 10 Mars 1792 acte
 Extrait ce qui suit
 Lettre faite de la dépendance de la Municipalité de
 Port au Sud de la marine et de la requête de

Le Général de Municipalité le 4 ou 5 de Juin

Port au Prince en Louisiane

18. 5id

La Municipalité du Port au Prince fait passer
à l'assemblée Coloniale de la partie Française de
St Domingue Copie d'une Requisition curieuse par
le Roy portant pour Rogans & d'ailleurs par
ce qui précède sur elle de décider de le pour
avoir le pouvoir d'entendre aux Municipalités
l'exercice d'une partie de fonctions de ces Délégués
par les mêmes (constituants) y vivant de quel temps
soit absent, les motifs et les but de son voyage
sont les Ennemis qui pourraient la mettre
dans la nécessité de Revenir la faire Publique
de fort de la Ville... elle se borne à déposer
cette déposition dans ses archives et la
consulte seule de son Sabais avec des à une
série de questions et prie l'Assemblée Coloniale
de lui faire le plus promptement possible les
Marchés qu'elle doit lui adresser... et
de lui remettre par son propre ou par un parti d'indist
sur la validité de cette Requisition avant que
l'avis reçu d'elle mesme par le Général de
St Louis de la Requisition.



18. B.

Entrée des minutes des papiers déposés
aux archives de la Municipalité du Port au
Prince sur le premier procès de la tranquillité
publique. On veut qu'on s'assure sur les
Défenses au Port au Prince... Requête la municipalité
de non donner ni permettre aucun trouble - de cela
au maintien de la tranquillité publique les
être responsable. Or ceux qui pourraient occasionner
des troubles de malheur qui se pourraient
répéter par l'ordre public s'écarterait trouble et
qu'elle ne se laissent pas les moyens qu'elle
lui lui arriver entre les mains pour l'empêcher
ou le rétablir, si l'état de son état de son

On vous envoie également Lettres de Regis. on fait à l'ap. des Lettres de l'Assemblée

18. A.

Lettre de l'Assemblée de St. Marc le 22. Mars 1792.

Lettre de l'Assemblée de St. Marc le 22. Mars 1792.

On vous prie de nous la tranquillité & de vous

Les mesures prises pour la tranquillité exig. qu'on s'empresse de les faire exécuter au

18.

L'Assemblée Coloniale considère que nul dans l'empire français est au-dessus de la Loi

Après avoir préalablement reconnu l'urgence

Requisition de l'Assemblée au gouvernement général d'ordonner à tous les Commandants militaires

L'Assemblée Charge son Président de se retirer par devant le Lieutenant au gouvernement

Pour Copie de Bourges

18.

Lettre de M. de Gert. au Leger, datée de St. Marc le 20. Mars 1792.

Autre adresse des D. Dep. de St. Marc, de la Croix des Bouquets le 6. Mars 1792.

19.

de leur position

19.

Autre adresse des D. Dep. de St. Marc, de la Croix des Bouquets le 8. Mars 1792.

19.

Autre des Mêmes au D. St. Leger le 9. Mars 1792. Par laquelle ils luy

Prouv. Postal du 20 Mars 1848. portant la démission de
Monsieur de la Roche-Moulinier à sa démission
d'après le pouvoir en son nom d'autorité. - Copie d'une
adresse de la Roche-Moulinier, par le même, par le même, par le même
et la partie d'une démission signée par le même et par le même
délégation de la Roche-Moulinier à sa démission et par le même
quels le même et par le même. - Copie d'une démission et
par le même, par le même, par le même, par le même, par le même
Copie d'une démission d'autorité du 20 Mars 1848

Prouv. Postal du 28 Mars 1848 portant la
démotion de Monsieur de la Roche-Moulinier
par le même, par le même, par le même, par le même, par le même
et par le même. - Prouv. Postal du 28 Mars 1848
d'autorité de Monsieur de la Roche-Moulinier et par le même, par le même, par le même, par le même, par le même
d'autorité de Monsieur de la Roche-Moulinier et par le même, par le même, par le même, par le même, par le même

Adresse au Comte de la Roche-Moulinier, par le même, par le même, par le même, par le même, par le même
provenant de Monsieur de la Roche-Moulinier, par le même, par le même, par le même, par le même, par le même
au Comte de la Roche-Moulinier, par le même, par le même, par le même, par le même, par le même
de Monsieur de la Roche-Moulinier, par le même, par le même, par le même, par le même, par le même
et la Roche-Moulinier, par le même, par le même, par le même, par le même, par le même
provenant de Monsieur de la Roche-Moulinier, par le même, par le même, par le même, par le même, par le même
Copie d'une démission d'autorité du 28 Mars 1848
Monsieur de la Roche-Moulinier et par le même, par le même, par le même, par le même, par le même

Adresse de Monsieur de la Roche-Moulinier au Comte de la Roche-Moulinier, par le même, par le même, par le même, par le même, par le même
annonçant l'arrivée d'une lettre de Monsieur de la Roche-Moulinier, par le même, par le même, par le même, par le même, par le même
avec les autres de Monsieur de la Roche-Moulinier, par le même, par le même, par le même, par le même, par le même
Copie d'une démission d'autorité du 28 Mars 1848
Monsieur de la Roche-Moulinier et par le même, par le même, par le même, par le même, par le même

Extrait d'un Prouv. Postal du 12 Mars, qui constate les
juvéniles de Monsieur de la Roche-Moulinier et les autres qui ont été
des hommes de Monsieur de la Roche-Moulinier, qui se font affirmer

Adresse du 17 Mars au Comte de la Roche-Moulinier, par le même, par le même, par le même, par le même, par le même
à Monsieur de la Roche-Moulinier, par le même, par le même, par le même, par le même, par le même
dix de Monsieur de la Roche-Moulinier, par le même, par le même, par le même, par le même, par le même
Copie d'une démission d'autorité du 17 Mars 1848
Monsieur de la Roche-Moulinier et par le même, par le même, par le même, par le même, par le même

4
au Nombre de 600
en yoyant le 3^e Camp
lesquels se font porter

Par un grand Nombre d'hommes de couleur
sur l'habitation de la Doune, au fond Baptiste,
qui apres avoir fait une charge, sous le Capitaine
qui est de Blaise, lequel fut massacre, et d'atelles prononcées
deux ou trois pique, et qui ont fait grouner, les uns
sont au Belin, ont approuvé le commerce de l'habitation
qui ont été d'habitations en habitations en Egayant. Les
blancs (ce qui nous a force de nous retirer de l'habitation
de l'habitation de la Saladou pour y prendre des
moyens de faire.

Lettre de la Municipalité d'Archamps au Royer pour
le relâche de la vue d'ordre et l'indemnité des
Municipalités de guerre et de branches qui s'attendent
aux impatiences. -- autre Lettre de la Doune Baptiste
du 19 Mars, tendant à faire rentrer les Blancs dans
les Atelles, qui s'opposent par

ci 3. sous la même
Chemin

3. Lettre du 21 Mars 91 de la Doune Baptiste tendant
une force suffisante pour faire rentrer les Atelles
dans le devoir et d'ordre l'insurrection
autre Lettre venant, continuant la relation des
Malheurs arrivés à la plaine (ce qui les force de partir)

Lettre du 19 Mars en la Querbaud & de la Casse
tant qu'il a été rapatrié par plusieurs de ses voisins qui
ont tiré sur lui qui a été blessé mais que les compagnons
l'ont reporté et ont tous les trois ramené et se sont
retirés dans une habitation où ils ont trouvé un affreux
de la guerre, et les arrivés le lendemain pour y passer
les Atelles, mais les Atelles de la Doune ont été
pour Marcher sur les blancs, plusieurs commandants
sont venus les trouver pour leur dire qu'ils avaient
été menacés, ils ont marché sur les Atelles
qui sont rentrés dans le devoir.